



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2
Pouvoirs : 1
Votants : 28

Convoqués le 12 mai 2010

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU 20 MAI 2010

Le 20 mai 2010 à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia.

Étaient présents :

Mmes - MM. GARCIA Jean-Paul, *Maire*, CHOULET Gérard, *1^{er} Adjoint au Maire*, BOURGES Nathalie, *Maire-adjoint*, USSÉGLIO-VIRETTA Guy, *Maire-adjoint*, BADOZ-GRIFFOND Yvonne, *Maire-adjoint*, BOURDEILLE Christian, *Maire-adjoint*, LENOIR Isabelle, *Maire-adjoint*, MONGIN Claude, *Maire-adjoint*, CANITROT Corinne, *Maire-adjoint*, GIOVANNONI Patrick, POUBELLE Régis, DUTERTRE Rodolphe, MORIN Stanislaw, SCHILOVITZ Joëlle, DAUDÉ André, VACHER Gérard, LEMOINE Geneviève, TRANGOSI Annie, FRÉNOT Denis, ÉMOND Christine, LOUBIÈRE Régine, VILLALDÉA AVILA Juan, BAZAUGOUR Isabelle, PORTE Dominique, TERRENOIRE Yves, KÉDINGER Olivier, BORDERIEUX Patricia.

Il est à noter que Monsieur Rodolphe DUTERTRE est arrivé après l'examen du point 1 de l'ordre du jour « adoption du procès verbal de séance du Conseil municipal du 12 avril 2010 »

Avait donné pouvoir : Monsieur Dominique BENOIT à Madame Stanislaw MORIN

Était absente : Madame Imane MAHILY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Nathalie Bourges, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal a :

1. Adopté, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2010.
2. Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre à la charge de Monsieur Henri SOUSA le coût relatif à l'extension des réseaux électriques et eau potable rendue nécessaire par le changement d'affectation d'un bâtiment agricole en bâtiment d'activités, lui appartenant.
3. Décidé, par 25 voix pour et 3 abstentions, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6^e et la 3^e ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2010/2011 d'un montant de 28 euros.
4. Décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en la grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2010 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour :
 - ▶ participer à l'adhésion à une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ;
 - ▶ participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès des piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ;

Fixé, à l'unanimité, à 20 euros, la valeur d'un « bon culturel et sportif » pour l'année scolaire 2010/2011.

5. Décidé, à l'unanimité, de subventionner pour l'année scolaire 2010/2011, l'acquisition de la carte « Imagine'R » par tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2010, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande.
Fixé, à l'unanimité, à 116,50 euros le montant de la participation communale, pour l'année scolaire 2010/2011, à l'acquisition de la carte Imagine'R ;
Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec l'organisme de gestion « Imagine'R ».
6. Autorisé, à l'unanimité, la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 3 500 à 10 000 habitants.
7. Autorisé, à l'unanimité, la création de la prime de responsabilité relative à l'emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 3 500 à 10 000 habitants.
8. Autorisé, à l'unanimité, la création de deux emplois dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion et a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à ces emplois avec Pôle emploi.
9. Adopté, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des eaux usées (SICTEU).
10. Rejeté, par 25 voix pour et 3 abstentions, le projet de statuts modifiés du syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan-en-Brie.
11. Attribué, à l'unanimité, à la société EIFFAGE/APPIA EST IDF, le marché d'entretien des voiries et réseaux divers ;
Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce marché et tous documents s'y rapportant.
12. Attribué, à l'unanimité, à la société SOGERES, le marché de fourniture de repas pour le centre de restauration collective ;
Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer ce marché et tous documents s'y rapportant.
13. Approuvé, à l'unanimité, la décision de créer un Relais d'Assistantes Maternelles et autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la prise en considération de cette décision par la Caisse d'allocation familiales et le Conseil général de Seine-et-Marne.
14. Voté, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget de l'assainissement.
15. Autorisé, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de deux sommes (81, 60 euros et 19, 20 euros) sur la régie des affaires scolaires.
16. Autorisé, à l'unanimité, l'occupation temporaire pour 18 mois du domaine public par la société European Homes Promotion 2 ;
Fixé, à l'unanimité, à 10 000 euros la redevance d'occupation ;
Autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 21 mai 2010

Jean-Paul GARCIA

Maire de Gretz-Armainvilliers

Affiché le :